

Les étudiants menacent de faire grève

MÉDECINE Aucune solution après la rencontre des ministres De Block et Marcourt

- ▶ Aucune piste d'accord pour garantir la poursuite des études aux lauréats.
- ▶ Des étudiants se disent excédés et « prêts au grabuge »

Il serait faux de dire que les ministres De Block et Marcourt, respectivement ministre fédéral de la Santé et communautaire de l'Enseignement supérieur, n'étaient pas d'accord jeudi soir à 17 h 30, après une heure et demie d'échanges. Ils étaient d'accord... pour ne rien dire du contenu de leurs négociations, se contentant d'évoquer « un échange de points de vue franc et constructif » au cours duquel « des pistes de solutions ont été discutées ». Une extension exceptionnelle des quotas de numéros Inami afin de permettre à tous les lauréats de 45 unités de s'inscrire en deuxième, ce qui semble la conséquence logique des décisions du Conseil d'Etat ? La mise en place d'un examen d'entrée, à l'instar de ce que fait la Communauté flamande depuis bientôt 20 ans, comme on semble l'exiger au Nord ? Ou d'un concours assorti d'une année « propédeutique » ouvrant la voie à des passerelles, comme l'a proposé notamment le MR ou l'ancien doyen Elie Cogan, récemment dans *Le Soir* ?

On n'en saura rien : « Un groupe de travail composé d'experts et des conseils juridiques des deux ministres est mis en place. Il analysera également les arrêts du Conseil d'Etat afin de trouver une issue défendable et acceptable pour toutes les parties concernées », dit le cœur des ministres. Les négociations n'auront apporté aucune garantie pour tous les lauréats des examens, alors que se profilent les deuxièmes sessions puis la rentrée universitaire. De quoi faire monter la fureur des représentants étudiants dans le rouge : dans les minutes qui ont suivi la fin de la réunion, l'Unecof

(Union des étudiants de la communauté française), le CIUM (Comité interuniversitaire des étudiants en médecine) et la Fédé (Conseil des étudiants de l'ULg) ont annoncé « des grèves et des actions » pour mettre la pression sur les politiques. Le 19 septembre, de nombreux étudiants en médecine risquent donc de se croiser les bras au lieu d'aller aux cours, voire de blo-

quer quelques auditoriums. Et des hôpitaux ? « Non, les médecins en spécialisation, qui soignent chaque jour des patients, ne se mettront pas en grève. Impacter le patient, dégrader la santé publique, c'est l'inverse de ce que nous voulons. Mais le ministre de l'Enseignement supérieur pourra-t-il rester immobile si tous les étudiants en médecine restent sur le trottoir devant les facultés », s'empare Opaline Meunier, présidente de l'Unecof. « Nous mènerons d'autres actions symboliques pour montrer quel impact cette non-solution permanente a sur la vie des futurs médecins. Monsieur Marcourt n'a pas accepté de rassurer sur le sort d'étudiants qui ont réussi leurs examens, mais qui ne savent pas s'ils peuvent s'inscrire en deuxième année ».

Du côté de l'autre association étudiante, la Fef, le nouveau président, Maxime Mori, est moins enthousiaste à l'idée de brandir la grève comme menace. « Le problème, ce sont les quotas. C'est De Block qui en a la clé fédérale. Des étudiants francophones en rue, est-ce que cela gênera ou est-ce que cela renforcera le point de vue qui refuse de céder aux demandes francophones. Pas question en tout cas de décréter la grève avant d'avoir entendu les délégués étudiants ».

L'Absym soutient De Block

Quand les ministres se reverront-ils à nouveau pour jauger les solutions esquissées par leur groupe de travail commun ? Même cela n'est pas fixé, ce qui augure mal d'une négociation qui aboutisse à temps pour la prochaine rentrée, les textes d'un

consensus hypothétique devant passer sur le gril du Conseil d'Etat s'ils veulent avoir une chance de passer l'automne. Quelle danse de sioux feront ces experts autour de la planification de l'offre médicale, celée dans le glacis des préjugés ? Jeudi soir, l'Absym, un des principaux syndicats de médecins, choisissait son camp : « De Block, confrontée à la surproduction de médecins organisée par la Communauté française et les universités francophones, a eu la sagesse et le courage de proposer une accessibilité aux numéros Inami pour les étudiants en cours de formation, en échange d'une réduction de l'entrée aux études à organiser par la Communauté française. La Communauté française, en l'espèce Marcourt, a la responsabilité de définir l'accès aux études médicales elles-mêmes. C'est peu dire que constater que le ministre n'a pas réagi avec beaucoup d'enthousiasme, voulant s'obstiner à suivre la politique malintentionnée menée depuis 1999 par ses prédécesseurs communautaires et fédéraux ». Et la pénurie ? L'Absym y reste manifestement insensible... ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

ÉMOTION

Un médecin poignardé à Forest

L'affaire va faire ressurgir la question de la sécurité des généralistes, au cœur de la... pénurie de ceux-ci : un médecin, le docteur François Depoorter, a été poignardé jeudi matin à Forest. Agé de 60 ans, il se trouve dans un état critique et a été transporté à l'hôpital Erasme. L'auteur des coups de couteau, un individu âgé de 38 ans, a été interpellé peu après l'agression. Une enquête a été ouverte du chef d'assassinat. Les faits se sont produits peu après 8 h au cabinet de la victime situé avenue Wielemans-Ceuppens, à Forest.

FR.SO

l'expert « Planifier l'offre est nécessaire »

Jean Hermesse regrette l'absence de « mécanisme de limitation efficace qui ne pénalise pas les étudiants ». © R. BRENY.

Pour Jean Hermesse, secrétaire général des Mutualités chrétiennes, l'échec des négociations de jeudi ne doit pas cacher l'essentiel : « La planification, la programmation médicale est un levier essentiel pour mener une politique de santé efficace, de qualité et en phase avec les besoins de la population. Le numerus clausus, c'est-à-dire la régulation du nombre et du type de médecins (dentistes ou autres professionnels de la santé) fait partie de la planification médicale. Comme la plupart des actes médicaux sont financés et remboursés par la collectivité, il est normal de veiller à une utilisation optimale des moyens publics ».

Mais pourquoi imposer un numerus clausus en temps de pénurie ? « Planifier le nombre de lits d'hôpitaux, d'appareillages et services médicaux lourds, de pharmacies... mais aussi des médecins, dentistes, kinésistes, logopèdes... fait partie de cette nécessaire régulation. Bien sûr, la planification doit évoluer et être constamment adaptée en fonction des évolutions démographiques, sociales et en fonction des évolutions des besoins, des modes d'organisation et des techniques médicales. Pour le patron de la principale mutualité du pays, « l'organisation de la limitation de l'accès aux études de médecine est de la responsabilité des Communautés. En ce sens, il est regrettable que la Communauté française et les universités francophones n'ont pas réussi en 20 ans à mettre en place un mécanisme de limitation efficace qui ne pénalise pas les étudiants ». ■

Fr.S0